

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2019_6_1

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille dix neuf , le lundi 04 novembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 24 Octobre 2019

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique pour le projet du parc éolien d'Aussac, un avis sur le projet doit être donné.

Vu la délibération n° 2018-2-1 prise lors du Conseil Municipal du 06/03/2019 portant sur la présentation du projet du parc éolien de la Sté LANGA,

Vu la prise de connaissance par les membres du Conseil Municipal de la note explicative du projet intitulé parc éolien "de la Boixe".

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis de principe favorable sur le projet éolien "de la Boixe";
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 04/11/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot